



Avis motivé du syndicat FO sur La campagne de mesurage annuelle

Force Ouvrière prend acte de la présentation de la campagne de mesurage des expositions professionnelles ainsi que du bilan de la campagne précédente.

Nous relevons positivement que les résultats de la campagne 2025 n'ont pas mis en évidence de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle, à l'exception de la situation observée sur l'installation AdBlue, pour laquelle un dépassement de la VLEP 8 heures concernant l'ammoniac a conduit à la mise en œuvre rapide de mesures correctives. Nous saluons également la décision de compléter ces actions par une campagne de mesurage spécifique portant sur l'ammoniac et les poussières, notamment en situation de hangar pleinement chargé, afin de vérifier l'efficacité des protections collectives et, si nécessaire, de les renforcer.

FO considère toutefois que la qualité d'une campagne de mesurage repose avant tout sur la représentativité des situations de travail évaluées.

À ce titre, nous demandons que :

- ✓ le périmètre de la campagne 2026 soit maintenu conformément à celui de 2025
- ✓ des mesurages spécifiques soient réalisés lors des opérations de purge et de prise d'échantillons sur les bacs B62, A21, A601, A51 et A104, afin de couvrir des situations susceptibles de générer des expositions particulières

- ✓ le personnel du Chef de Quart Laboratoire soit intégré au même programme de mesurages que les opérateurs du laboratoire, les activités exercées étant comparables et les expositions potentielles similaires
- ✓ les Indicateurs Biologiques d'Exposition (IBE) soient effectivement mis en œuvre pour l'ensemble des salariés concernés, qu'ils appartiennent à TotalEnergies ou aux entreprises extérieures intervenant sur le site, dès lors qu'ils sont exposés aux substances CMR concernées, notamment le benzène, le cumène, la silice, les gaz d'échappement diesel ou encore l'Hydranal.

FO rappelle que la prévention des risques chimiques ne peut se limiter au respect des valeurs réglementaires. Elle doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue visant à identifier les situations d'exposition réelles, à renforcer les protections collectives chaque fois que cela est possible et à assurer un suivi médical adapté des travailleurs exposés.

Sous réserve de la prise en compte de ces demandes et des engagements présentés en séance, Force Ouvrière émet un **avis favorable** sur la campagne de mesurage.